



Seilbahnen Schweiz
Remontées Mécaniques Suisses
Funivie Svizzere
Pendicularas Svizras

Prestation de service pour les membres

Conseil technique pour les remontées mécaniques

Description du service (version 05)

Dählhölzliweg 12
CH-3000 Bern 6
www.seilbahnen.org

Tel +41 (0)31 359 23 33
Fax +41 (0)31 359 23 10
info@seilbahnen.org



Sommaire

1. Objectif principal	Page 3
2. Abréviations	Page 3
3. Secteurs	Page 3
3.1 En général	Page 3
3.2 Projets pour de nouvelles installations de transports à câble	Page 4
3.3 Projets pour des installations de transports à câble existantes	Pages 5-6
4. Conditions de la prestation de service	Page 7
5. Coûts de la prestation de service	Page 7
6. Contacts	Page 7



Conseil technique pour remontées mécaniques – Prestation pour les membres

1. Objectif principal

Soutien des membres lors des activités et des processus définis dans le cadre des dispositions légales concernant les installations à câbles transportant des personnes.

2. Abréviations

- ETC : Entreprise de transport à câbles
- AP : Approbation des plans
- APs : Approbation des plans simplifiée
- AE : Autorisation d'exploiter
- RC : Renouvellement de concessions
- AU : Audits
- CE : Contrôles d'exploitation

3. Secteurs

3.1. En général

Domaine	Activités	Prestations pour les membres	Durée (maximale)
Helpdesk	Répondre aux questions, donner des renseignements, des conseils etc.	Fourniture de renseignements et de conseils soit par téléphone, ou via e-mail	De quelques minutes à 1 – 2 heures selon le cas
Autorités	Participation aux discussions entre les ETC et les autorités	Soutien lors de réunions avec les autorités concernant AP, APs, AE, RC etc.	½ jour par réunion + 1 jour de préparation

 Service supplémentaire sur demande

3.2. Projets pour de nouvelles installations de transport à câbles

Domaine	Activités	Prestations pour les membres	Durée (maximale)
Approbation des plans (AP)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Explication du processus AP et de son déroulement 2. Rappel des devoirs des ETC et des exigences les plus importantes selon les dispositions légales 3. Soutien lors du contrôle d'exhaustivité des documents nécessaires à l'AP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conseil lors de l'établissement du cahier des charges du projet 2. Soutien lors de l'établissement et de la récapitulation des documents nécessaires à l'AP 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil lors de l'établissement du cahier des charges du projet: 2 jours par projet • Soutien lors de l'établissement de documents pour l'AP: 2 jours par AP
Autorisation d'exploiter (AE)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Explication du processus AE et de son déroulement 2. Rappel des devoirs des ETC et des exigences les plus importantes selon les dispositions légales 3. Soutien lors du contrôle d'exhaustivité des documents nécessaires à l'AE 4. Visite sur place 5. Participation lors des vérifications sur l'installation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien lors de l'établissement et de la récapitulation des documents nécessaires à l'AE 2. Conseil lors de la préparation des vérifications sur l'installation 3. Soutien lors de la discussion finale avec les autorités une fois terminés les vérifications sur l'installation 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien lors de l'établissement de documents pour l'AE: 2 jours par AE • Conseil, préparation, vérifications: 2 jours • Participation aux vérifications: 2 jours • Visite sur place: 1 jour par installation



Conseil technique pour remontées mécaniques – Prestation pour les membres

3.3. Projets pour installations de transport à câbles existantes :

Domaine	Activités	Prestations pour les membres	Durée (maximale)
Renouvellement de concessions d'une installation existante (RC)	<ol style="list-style-type: none">1. Explication du processus RC et de son déroulement2. Rappel des devoirs des ETC et des exigences les plus importantes selon les dispositions légales3. Soutien lors du contrôle de l'intégralité et de l'actualisation des documents nécessaires pour la RC	Soutien lors de l'établissement et de la récapitulation des documents nécessaires à la RC	Soutien lors de l'établissement de documents pour la RC: 2 jours par RC
Procédure simplifiée d'approbation des plans lors de modifications d'installations (APs)	<ol style="list-style-type: none">1. Explication du processus APs et de son déroulement2. Rappel des devoirs des ETC et des exigences les plus importantes selon les dispositions légales3. Soutien lors du contrôle de l'intégralité des documents nécessaires pour l'APs	Soutien lors de l'établissement et de la récapitulation des documents nécessaires à l'APs	Soutien lors de l'établissement de documents pour l'APs : 2 jours par APs



Conseil technique pour remontées mécaniques – Prestation pour les membres

Domaine	Activités	Prestations pour les membres	Durée (maximale)
Audits (AU) et contrôles d'exploitation (CE)	1. Explication du processus AU/CE et de son déroulement 2. Rappel des devoirs des ETC et des exigences les plus importantes selon les dispositions légales 3. Soutien lors du contrôle d'exhaustivité et de l'actualisation des documents de base nécessaires pour les AU/CE 4. Visite sur place	1. Conseil lors de la préparation d'un AU ou d'un CE 2. Soutien lors de la discussion finale d'un AU ou d'un CE avec les autorités	<ul style="list-style-type: none">• Soutien lors de la préparation d'un AU ou d'un CE: 2 jours par AU / CE• Visite sur place: 1 jour par installation
	5. Réalisation d'un exercice d'AU/CE 6. Participation au déroulement d'un AU ou d'un CE		<ul style="list-style-type: none">• Exercice AU/CE: 1 jour par exercice• Participation à l'AU / CE: 1 jour par AU / CE

 Service supplémentaire sur demande



4. Conditions pour la prestation de service

- La prestation de service pour les différents projets (AP, APs, AE, RC et AU/CE), est prévue en principe comme prestation de conseil relatif aux différents processus nécessaires pour la réalisation de projets.
- La prestation de service s'adresse avant tout aux directeurs et aux chefs techniques d'entreprises de transport à câbles.
- En règle générale la prestation de conseil est fournie avant qu'un projet soit déposé auprès de l'autorité concernée.
- **L'activité du service de conseil technique dans le cadre de l'analyse des charges éventuelles contenues dans une décision et/ou un rapport rédigé par une autorité, se fera qu'avant la fin du délai de recours indiqué.**

5. Coûts de la prestation de service

- Le temps nécessaire indiqué dans la colonne « durée » est la durée maximale à disposition des entreprises.
- Le temps de travail effectué au bureau (Remontées Mécaniques Suisses), n'est pas facturé aux différentes entreprises.
- Pour le temps passé sur site, un forfait de CHF 700.- (TVA non-comprise) par jour comprenant les déplacements, les frais de repas et de nuitée, sera facturé à l'entreprise.

6. Contacts

Fritz Jost:	fritz.jost@remontees-mecaniques.ch	031 359 23 19
Samuel Matti:	samuel.matti@remontees-mecaniques.ch	031 359 23 65